

3R

Société par Actions Simplifiée
En cours de constitution
au capital de 3 983 910 €

11, quai du 4 septembre
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

APPORT EN NATURE DE 1 830 ACTIONS**DE LA SOCIETE I.P.G. A LA SOCIETE 3R****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS****Laval**

92, avenue Robert Buron
CS 86112
53062 Laval cedex 9
Tél : 02 43 59 16 32
laval@crowe-cifralex.fr

Le Mans

49 avenue Frédéric Auguste
Bartholdi
72000 LE MANS
lemans@crowe-cifralex.fr

Nantes

10, rue Jack London
BP 36
44400 Rezé
Tél : 02 40 69 81 00
nantes@crowe-cifralex.fr

Paris

8 rue Bayen
75017 PARIS
Tel : 01 84 79 45 79
paris@crowe-cifralex.fr

3R

Société par Actions Simplifiée

En cours de constitution

au capital de 3 983 910 €

11, quai du 4 septembre

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

APPORT EN NATURE DE 1 830 ACTIONS

DE LA SOCIETE I.P.G. A LA SOCIETE 3R

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux Associés de la société 3R en cours de constitution,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision des futurs associés de la société 3R en date du 15 décembre 2022, concernant l'apport par Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL à la société 3R de mille huit cent trente (1 830) actions de la société International Pulp Group (I.P.G.) d'une valeur nominale arrondie de sept cent trente-huit euros (738) euros chacune, entièrement libérées qu'ils détiennent en pleine propriété, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L.225-147 du Code de commerce.

Les termes et conditions de l'apport ont été arrêtés dans le traité d'apport signé le 21 Décembre 2022. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de travaux destinés, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 - Contexte de l'opération

L'apport s'inscrit dans le cadre des opérations de transmission par Monsieur Jean-Louis REVEL et Madame Isabelle GRILLET de la société International Pulp Group (I.P.G.) à Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL.

La première étape de la transmission a consisté dans les dons manuels d'actions par Monsieur Jean-Louis REVEL et Madame Isabelle GRILLET de 1 830 actions qu'ils détenaient dans le capital de la société International Pulp Group (I.P.G.) à Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL, soit 610 actions chacun.

Pour des raisons d'organisation patrimoniale, Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL ont décidé d'apporter les 1 830 actions ainsi reçues à une société holding.

1.2 - Présentation des sociétés concernées

1.2.1 Société 3R bénéficiaire de l'apport

La société 3R, bénéficiaire de l'apport, est constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée. Elle est en cours de constitution.

Les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Objet et activité : La société aura notamment pour objet

- La détention et la prise de participations directes ou indirectes, par tous moyens, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tout type, françaises ou étrangères, créées ou à créer, la constitution et le contrôle de filiales, la gestion et la disposition de ses détentions et participations et de tous autres instruments financiers et/ou titres de placement que la Société pourrait détenir ; et notamment la détention et la gestion de titres de capital de la société International Pulp Group (I.P.G.), société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros dont le siège social est fixé 11 quai du 4 septembre 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 350 623 831, ainsi que de sociétés appartenant au même groupe et ayant une activité similaire, connexe ou complémentaire à celle de la société International Pulp Group (I.P.G.) ;
- Toutes opérations de placement de fonds disponibles de la Société, ainsi que la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et l'exécution des opérations y afférentes sur tous marchés financiers ;
- L'exercice de tout mandat social de dirigeant dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Siège social : 11, quai du 4 septembre – BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Capital social : 3 983 910 € divisé en 3 983 910 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, toutes intégralement libérées (sous réserve de la réalisation de l'apport en nature)

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE

Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Gouvernance : Société dirigée par Monsieur Julien REVEL

1.2.2 Société International Pulp Group (I.P.G.) dont les titres sont apportés

La société International Pulp Group (I.P.G.), dont 1 830 titres sont apportés à la société 3R, est constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 350 623 831.

Les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Objet et activité : La société a notamment pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la cession de titres, actions, obligations et autres valeurs mobilières, la propriété et la gestion de tous droits sociaux, la prise de participation dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion de ces participations ;
- La prestation de tous services relatifs à l'animation, la gestion et l'administration de toutes filiales ou participations ou entreprises ;
- L'exercice de tous mandats sociaux de dirigeant dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;
- Toutes opérations de placement de fonds disponibles de la société ;
- Toutes opérations de marchand de biens.

Siège social : 11, quai du 4 septembre – BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Capital social : 3 000 000 € divisé en 4 065 actions de 738 € de valeur nominale arrondie, chacune entièrement libérées

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 10 mai 2088

Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Gouvernance : Société dirigée par

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Monsieur Jean-Louis REVEL | Président |
| - Monsieur Arnaud REVEL | Directeur Général |
| - Monsieur Julien REVEL | Directeur Général Délégué |

1.3 - Description de l'opération

Les termes et conditions de l'apport des titres de la société International Pulp Group (I.P.G.) ont été arrêtés dans le traité d'apport signé le 21 Décembre 2022 par :

- Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL en qualité d'associés de la société International Pulp Group (I.P.G.) ;
- Monsieur Jean-Louis REVEL et Madame Isabelle GRILLET en qualité de donateurs.

1.4 - Présentation des apports

Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL apportent à la société 3R, 1 830 actions de la société International Pulp Group (I.P.G.) d'une valeur nominale arrondie de 738 € chacune, entièrement libérées qu'ils détiennent en pleine propriété, à savoir :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur Arnaud REVEL à concurrence de | 610 actions |
| - Monsieur Julien REVEL à concurrence de | 610 actions |
| - Monsieur Hugo REVEL à concurrence de | 610 actions |

Ces actions représentent environ 45% du capital de la société International Pulp Group (I.P.G.).

1.4.1 - Méthode d'évaluation retenue

La valeur des actions de la société International Pulp Group (I.P.G.) apportées par Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL a été déterminée sur la base de la valeur des actions :

- Retenue dans l'acte de dons manuels d'actions du 10 janvier 2022 ;
- Actualisée selon les données financières arrêtées au 31 décembre 2021 ;
- Projetée selon les pratiques habituelles en matière d'évaluation des entreprises.

1.4.2 - Désignation et évaluation des apports

Les parties ont convenu de fixer la valeur des 1 830 actions de la société International Pulp Group (I.P.G.) apportées par Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL à un montant 3 983 910 €.

1.4.3 - Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, la société 3R émettra, pour les attribuer aux apporteurs, Messieurs Arnaud REVEL, Julien REVEL et Hugo REVEL 3 983 910 actions. Les actions seront émises pour un prix de 1 € chacune, et seront toutes intégralement libérées à la souscription.

1.5 - Conditions suspensives

Le présent apport est consenti sous les conditions suspensives suivantes :

- De la vérification et de l'approbation de l'apport à la société 3R sur présentation du rapport du Commissaire aux Apports ;
- De l'agrément de l'apport de la société 3R en qualité de nouvelle associée de la société International Pulp Group (I.P.G.).

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Les diligences mises en œuvre ont principalement porté sur :

- Le contrôle de la réalité et de la propriété des apports, notamment le respect des principes d'existence et d'appartenance des titres apportés de la société International Pulp Group (I.P.G.), selon la documentation juridique qui nous a été communiquée :
 - Statuts de la société International Pulp Group (I.P.G.) ;
 - Certificat d'immatriculation de ladite société ;
 - Acte des dons manuels des titres de la société International Pulp Group (I.P.G.) du 10 janvier 2022 enregistré au SDE PARIS ST-LAZARE le 14 janvier 2022 - dossier 2022 0000276 ;
 - Agrément de l'apport et de la société 3R en qualité de nouvelle associée de la société International Pulp Group (I.P.G.) ;
 - Traité d'apport définitif.
- Le contrôle de la valeur de la société International Pulp Group (I.P.G.) en référence à la valeur des actions :
 - Retenue dans l'acte de dons manuels d'actions du 10 janvier 2022 ;
 - Actualisée selon les données financières au 31 décembre 2021 ;
 - Projetée selon les pratiques habituelles en matière d'évaluation des entreprises.

Ces diligences ont permis :

- De confirmer la réalité et la propriété des titres apportés ;
- D'apprécier les données chiffrées ayant servi de base à l'évaluation des titres de la société International Pulp Group (I.P.G.).

Par ailleurs, il a été procédé à la vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports et notamment depuis les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, y compris les évènements se rapportant à la crise sanitaire Covid-19.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue, s'élevant à **3 983 910 €** (TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT DIX EUROS), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les 3 983 910 (TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT DIX) actions créées en rémunération de l'apport ont une valeur au moins égale au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Laval, le 31 janvier 2023
Le Commissaire aux Apports
Pour CIFRALEX
Le mandataire social

Antoine BUTROT
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes